

Nombre de membres : 34

N°2021-45

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Construction de la halle couverte à Saint-Cyr : reconnaissance du caractère structurant de l'équipement pour le territoire et inscription au CDDI 2018-2021.

Monsieur le président rappelle que la commune de Saint-Cyr mène actuellement un projet de construction d'une halle couverte d'un montant de 158 000 € HT.

Ce projet qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du projet de territoire de la Communauté de Communes, et en particulier l'axe 2 intitulé « valoriser les potentiels touristiques et économiques et revaloriser les centre-bourgs » en ce sens qu'il va permettre d'assurer le dynamisme économique sur le territoire de la commune par la présence de commerçants et d'artisans.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Plan de Relance et est potentiellement éligible aux subventionnements de l'Etat (DETR et DSIL), et du Département de la Haute-Vienne (CTD)

Il est envisagé de porter ce projet dans le cadre du CDDI (Contrat Départemental de Développement Intercommunal) en cours, et de demander à cette occasion le dé plafonnement des aides du Département en faveur de la commune de Saint-Cyr, et ce dans le cas particulier de ce projet.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **RECONNAIT** le caractère structurant pour le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin du projet de construction de la halle couverte porté par la commune de Saint-Cyr,

- **SOLLICITE** l'inscription de ce projet au CDDI 2018-2021,

-**SOLLICITE** de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne une subvention au taux le plus large possible au titre du CDDI pour ce projet,

- **SOLLICITE** à cette occasion le déplafonnement des aides accordées par le Département de la Haute-Vienne à la commune de Saint-Cyr dans le cadre du subventionnement de cet équipement,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant au CDDI 2018-2021 à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD